

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue 4 mai 2022 à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue Principale à Messines.

Sont présents :

M. Ronald Cross, maire
Mme Anne Langevin, conseillère et maire substitut
Mme Annie Galipeau, conseillère
M. André Benoit, conseiller
M. Charles Rondeau, conseiller
Mme Marie-Anne Poulin, conseillère

Monsieur Jim Smith, directeur général

Présence dans la salle : Une (1) personne.

Absence motivée :

M. Yves St-Jacques, conseiller

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

R2205-096

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Appuyée par André Benoit,
Il est résolu;

Que l'ordre du jour soit adopté, tout en gardant le point varia ouvert;

Ordre du jour

0 OUVERTURE DE LA RENCONTRE

- 0.1 Moment de réflexion
- 0.2 Ouverture de la session
- 0.3 Adoption de l'ordre du jour
- 0.4 Adoption du procès-verbal du 6 avril
- 0.5 Suivi au procès-verbal
- 0.6 Période de questions

100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

100 ADMINISTRATION

- 100-01 Dépôt – Rapport du directeur général – Formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale des élus

110 CONSEIL MUNICIPAL

- 110-01 Autorisation de paiement – Facture Géo-Vert
 - 110-02 Autorisation d'achat du lot 6 406 726
 - 110-03 Autorisation de dépense – Autolaveuse de plancher
 - 110-04 PERO renouvellement – Adhésion 2022
 - 110-05 Autorisation de paiement facture PERO – facture 498
 - 110-06 Renouvellement d'une autorisation accordée au pavillon de la paix pour l'utilisation de la salle en cas d'urgence
 - 110-07 Programme de vidange de boues septiques - Offre de service
 - 110-08 PAVL - Autorisation de déposer une demande d'aide financière
-

130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

- 130-01 Présentation du journal des achats – Comptes dus au 30 avril 2022
- 130-02 Présentation du journal des achats - comptes payés au 30 avril 2022
- 130-03 Présentation des salaires payés par dépôt direct
- 130-04 Rapport du dg des dépenses engagées au 30 avril 2022
- 130-05 Caisse populaire – Relevé de compte au 26 avril 2022
- 130-06 État des activités financières- Suivi du budget 2022

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 200-01 Programme PRACIM – Autorisation de dépôt de projet

300 TRANSPORT

- 300-01 Offre de services – Fauchage des bords de chemins
- 300-02 Soumission d’abat poussière 2022

400 ENVIRONNEMENT**500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES AÎNÉS****600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT**

- 600-01 Nomination des membres du CCUE

700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE**800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE**

- 800-01 PERO – Offre de services expertises 2022
- 800-02 Accusé de réception – Gouvernement fédéral – Résolution d’appui à l’Ukraine

900 VARIA**1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC**

- 1000-1 Période de questions

1100 LEVÉE DE LA SESSION**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ****PROCÈS-VERBAUX****R2205-097****ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2022**

CONSIDÉRANT QU’une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Anne Langevin,
Il est résolu;

D’ADOPTER ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ**ADMINISTRATION****R2205-098****DÉPÔT – RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL – FORMATION SUR L’ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE DES ÉLUS**

CONSIDÉRANT QUE le quatrième alinéa de l’article 15 de la *Loi sur l’éthique et la déontologie en matière municipale* prévoit que chaque membre du conseil doit, dans les trente jours de sa participation à une formation sur l’éthique et la

déontologie en matière municipale, déclarer celle-ci au greffier ou au secrétaire-trésorier de la municipalité qui en fait rapport au conseil;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général déclare avoir reçu une copie de l'attestation de formation émise par Me Marie-Josée Beaulieu de la firme RPGL, avocat, formatrice autorisée par la Commission pour chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Annie Galipeau,
Appuyée par André Benoit,
Il est résolu;

QUE le directeur général dépose auprès de l'assemblée le rapport de formation obligatoire des élus (es).

QUE le rapport soit annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2205-099

AUTORISATION DE PAIEMENT D'UNE FACTURE ÉMISE PAR L'ENTREPRISE GÉO-VERT

CONSIDÉRANT la résolution R2109-203 qui octroyait un mandat à l'entreprise Géo-Vert technologues professionnels pour la réalisation de plans et devis d'un nouveau système sanitaire à la bibliothèque de Messines;

CONSIDÉRANT QUE l'administration a reçu la facture 21-380 pour la réalisation du projet tel que mandaté et en conformité avec l'offre de service initiale;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Anne Langevin,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu;

D'AUTORISER le paiement de la facture no 21-380 au montant de 2 450.00 \$, en plus des taxes applicables;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE les sommes requises au paiement proviennent du surplus non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2205-100

AUTORISATION D'ACHAT DU LOT 6 406 726

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite régulariser l'emprise du chemin des pins, à l'intersection de la rue Principale, par l'achat d'une parcelle de terrain, identifiée comme étant le cadastre du Québec numéro 6 406 726;

CONSIDÉRANT QU'une entente est intervenue entre la Municipalité de Messines et le propriétaire dudit lot;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Anne Langevin,
Il est résolu;

D'AUTORISER l'achat et la dépense permettant d'acquérir une parcelle de terrain représentant une superficie de 264.3 m² afin de régulariser le dossier d'empiètement d'emprise du chemin des Pins tel qu'il appert sur le plan cadastral, préparé par l'arpenteur géomètre Ghislain Auclair sous sa minute 9692, en date de 12 novembre 2020;

QUE la Municipalité de Messines s'engage à défrayer tous les frais reliés à la présente transaction tels que suivent à savoir :

- Le paiement d'une compensation monétaire au propriétaire M. Bergeron pour l'achat de la parcelle de terrain, soit la somme de cinq-cents dollars (500\$).

- Les frais d'arpentage et notaire, ainsi que tous autres frais nécessaires à la réalisation de la présente transaction.

D'AUTORISER Ronald Cross, maire et Jim Smith, directeur général de signer au nom de la Municipalité de Messines tous documents relatifs à ce dossier

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2205-101

AUTORISATION D'ACHAT D'UNE AUTOLAVEUSE À CONDUCTEUR ACCOMPAGNÉ

Sur une proposition de Marie-Anne Poulin,
Appuyée par Annie Galipeau,

Il est résolu D'AUTORISER l'achat d'une autolaveuse à conducteur accompagné de la compagnie Clarke auprès du fournisseur Nettoyeur Unique de Maniwaki au prix de 5 400.00 \$ en plus des taxes applicables;

QUE les sommes requises à la présente dépense proviennent du surplus non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2205-102

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE MESSINES À L'ASSOCIATION "PÔLE D'EXCELLENCE EN RÉCRÉOTOURISME OUTAOUAIS" (PERO)

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le renouvellement de la Municipalité de Messines à l'association *Pôle d'excellence et récréotourisme Outaouais* (PERO) pour la saison 2022-2023 au même taux que l'an dernier soit pour un montant de 200.00\$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2205-103

AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE # 498 DU PÔLE D'EXCELLENCE EN RÉCRÉOTOURISME OUTAOUAIS (PERO)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une facture portant le numéro 498 pour les frais d'honoraires et d'équipement pour l'entretien des pistes de ski de fond du lac des Cèdres ainsi que celles situées sur la route 105;

CONSIDÉRANT QUE la facture comprend également la participation de la Municipalité de Messines au projet d'installation de panneaux d'interprétation à thématique forestière dans les sentiers du lac des Cèdres conformément à la résolution R2102-023;

CONSIDÉRANT QUE la facture s'élève à 4 682.00 \$ en plus des taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu;

D'AUTORISER le déboursé au montant de 4 682.00 \$ en plus des taxes applicables à l'association *Pôle d'excellence en récréotourisme Outaouais*.

QUE les sommes requises au paiement des frais d'honoraires et d'entretien proviennent du budget courant;

QUE les sommes requises à la participation au projet d'installation de panneau thématique proviennent du budget non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2105-104

RENOUVELLEMENT D'UNE AUTORISATION ACCORDÉE AU PAVILLON DE LA PAIX POUR L'UTILISATION DE LA SALLE EN CAS D'URGENCE

CONSIDÉRANT QUE madame Nathalie Bélisle et monsieur Gilles Audette, sont les propriétaires d'une résidence privée pour aînés, au 51, chemin de l'Entrée Nord à Messines, Québec, connue sous le nom du Pavillon de la Paix;

CONSIDÉRANT QUE ces propriétaires renouvellent leur demande auprès de la Municipalité afin d'utiliser la salle Réjean-Lafrenière du centre Multiculturel pour fin d'hébergement temporaire des résidents du Pavillon de la Paix en cas d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE la salle Réjean-Lafrenière fait partie du plan municipal de sécurité civile, les membres du conseil sont favorables à la demande des propriétaires du Pavillon de la Paix;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Anne Langevin,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal autorise l'utilisation de la salle Réjean-Lafrenière du centre Multiculturel pour des fins d'hébergement temporaire des résidents du Pavillon de la Paix en cas d'évacuation d'urgence, et ce, sans aucuns frais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2205-105

PROGRAMME DE VIDANGE DE BOUES SEPTIQUES – OFFRE DE SERVICE

CONSIDÉRANT QUE la livraison de la nouvelle citerne utilisée dans le programme de vidange des boues septiques présente de grands délais de livraison et que la réception de cette dernière n'est prévue que pour la fin 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par André Galipeau,
Il est résolu;

D'OCTROYER un contrat à l'entreprise « Services sanitaires Mario Céré » pour la vidange de plus ou moins 350 fosses septiques au coût unitaire de 160.00 \$ en plus des taxes applicables;

D'AUTORISER le déboursé des factures pour services rendus, à la réception des pièces justificatives dont les sommes proviendront du budget courant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2205-106

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLETS PPA-CE ET PPA-ES

CONSIDÉRANT QUE le conseil dans sa planification des travaux sur son réseau routier priorise des travaux d'amélioration de la chaussée (travaux de rechargement de gravier MG-20) sur une partie du chemin du Lac-à-Larche;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité pourrait se qualifier pour une aide financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL).

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Appuyée par Marie-Anne Poulin,
Il est résolu à l'unanimité;

D'AUTORISER monsieur Jim Smith, directeur général de déposer au nom de la municipalité de Messines, deux demandes d'aide financière dans le cadre du PAVL, volet projets particuliers d'amélioration (PPA), tel que suit à savoir :

PPA-CE, montant demander : 21 159.00\$

PPA-ES, montant demander : 21 840.00\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

R2205-107

ADOPTION DU JOURNAL DES ACHATS EN LOT DUS AU 30 AVRIL 2022

CONSIDÉRANT QUE le journal des achats en lot des comptes dus a été transmis aux membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par André Benoit;
Il est résolu;

D'ADOPTER le journal des achats en lot, des comptes dus au 30 avril 2022, tel que déposé et par conséquent d'autoriser leur paiement, pour la somme de 32 088.08 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2205-108

POUR ACCEPTER LE JOURNAL DES ACHATS DES COMPTES PAYÉS AU 30 AVRIL 2022

CONSIDÉRANT QUE le journal des achats des comptes payés par chèques et par prélèvements électroniques a été transmis aux membres du conseil au préalable de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marie-Anne Poulin,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu;

D'ADOPTER la liste des comptes payés telle que déposée pour la période du 1^{er} au 30 avril 2022, pour la somme de 118 812.98 \$;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2205-109

POUR ACCEPTER LA LISTE DES SALAIRES PAYÉS PAR DÉPÔT DIRECT

CONSIDÉRANT QUE la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Anne Langevin,
Appuyée par Marie-Anne Poulin;
Il est résolu;

D'ADOPTER la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 1^{er} au 30 avril 2022, dont celle-ci représente la somme de 61 462.00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2205-110

RAPPORT DU DG DES DÉPENSES ENGAGÉES AU 30 AVRIL 2022

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement N° 2020-364, le directeur général a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT QUE le rapport des dépenses du directeur général a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par André Benoit;
Il est résolu;

D'ADOPTER le rapport des dépenses engagées par le directeur général tel que déposé, pour la période du 1^{er} au 30 avril 2022, dont celui-ci représente la somme de 14 979.39 \$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ PUBLIQUE

R2205-111

AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AMÉLIORATION ET DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM), présenté par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation vise à soutenir l'amélioration, l'ajout, le remplacement et le maintien d'infrastructures municipales de base ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Messines désire présenter une demande d'aide financière au MAMH pour le projet de ***construction d'une caserne incendie – Service incendie de Messines;***

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marie-Anne Poulin
Il est résolu à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Messines autorise Jim Smith, directeur général de déposer pour et au nom de la municipalité de Messines une demande d'aide financière dans le cadre du programme PRACIM pour son projet de construction d'une nouvelle caserne incendie;

QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

QUE la Municipalité de Messines confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme PRACIM associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci y compris tout dépassement de coûts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRANSPORT

R2205-112

OFFRE DE SERVICES – TRAVAUX DE FAUCHAGE DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a un besoin en service de fauchage du foin situé sur les accotements des chemins municipaux au cours de l'été 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise 6119832 Canada inc. faisant affaire sous le nom du Dépanneur Le Val-Guertin, sis au 194, route 105 à Messines possède les équipements nécessaires pour effectuer les travaux de fauchage, et que cette dernière a fait parvenir une offre de service.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Annie Galipeau

Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'octroyer le contrat 2022 pour le service de fauchage des accotements à l'entreprise 6119832 Canada inc. (Dépanneur le Val-Guertin) et ce, selon les dispositions de l'offre de service déposée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2205-113

ATTRIBUTION D'UN CONTRAT POUR L'ACHAT D'ABAT-POUSSIÈRE (CHLORURE DE CALCIUM)

CONSIDÉRANT QUE le directeur général évalue les besoins en abat-poussière pour la saison estivale 2022 à une quantité de 24 ballots de 1000 kilogrammes chacun;

CONSIDÉRANT QUE suite à une demande de prix auprès de deux (2) fournisseurs pour l'achat de produits de type chlorure de calcium, la Municipalité a reçu des soumissions de deux différents fournisseurs;

CONSIDÉRANT QU'à l'analyse des deux soumissions reçues, ces dernières sont conformes à la demande et aux besoins de la Municipalité et de ce fait, l'adjudication du contrat au plus bas soumissionnaire, soit SOMAVRAC ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Anne Langevin
Appuyée par Annie Galipeau
Il est résolu à l'unanimité;

D'AUTORISER l'achat de chlorure de calcium auprès du plus bas soumissionnaire, soit l'entreprise Somavrac au coût de 617.00\$ le ballot de 1000 kg et ce, pour une quantité de 24 ballots pour un montant total de 15 744.00 \$ transport inclus, en plus des taxes applicables.

N°	Entreprise	Quantité	Format Ballots	Coût unitaire	Coût total
1	Sel Warwick	24	1000 kg	695.00	16 680.00\$
2	SOMAVRAC	24	1000 kg	656.00	15 744.00\$

- Toutes taxes applicables en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

R2205-114

C.C.U.E. : NOMINATION DES MEMBRES

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme et de l'environnement est régi par le règlement 180-96;

CONSIDÉRANT QUE le mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement doit être renouvelé pour une période de 2 ans;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Marie-Anne Poulin
Il est résolu à l'unanimité

DE NOMMER les personnes suivantes en tant que membres du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) de la municipalité de Messines et ce, pour la période du 4 mai 2022 au 3 mai 2024 inclusivement.

- Ronald Cross, maire
- Barbara Major, contribuable
- André Galipeau, contribuable
- Maurice Archambault, contribuable
- Sylvain J. Forest, contribuable

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA RÉUNION

R2205-115

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur une proposition d'André Benoit,
Appuyée par Marie-Anne Poulin,
Il est résolu;

De lever de la séance régulière à 19 h 21

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ronald Cross
Maire

Nathalie Thérien
Adjointe administrative

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussigné, Jim Smith, directeur général de la Municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Jim Smith,
Directeur général